



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 57
Nombre de procurations : 22

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine GOZZI
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Festival Golden Coast - Edition 2025

Le festival de rap Golden Coast aura lieu les 05, 06 et 07 septembre 2025. Cet événement, festif et populaire, dont le nom évoque la Côte-d'Or, se prépare à accueillir pour sa deuxième édition un potentiel de 70 000 personnes durant ces 3 jours, au parc de la Combe à la Serpent, sur le site dit des Hautes Plates. Ce festival d'envergure, unique en France, s'installe comme une référence du genre, sorte de "Hellfest" du rap. Présenté pour la seconde fois au public, cet événement s'annonce cette année encore comme une plateforme incontournable pour célébrer le RAP en France. La diversité et la richesse de la scène rap seront mises à l'honneur, avec un programme riche a été dévoilé en décembre dernier. Des artistes issus du rap français, avec des références annoncées pour cette seconde édition découvriront ou (re)découvriront Dijon et sa métropole, les artistes locaux seront fortement représentés aussi pendant les 3 jours de festivité.

Et c'est Dijon métropole, territoire culturel, innovant et attractif, en phase avec son époque, à l'écoute de ses jeunes qui accueille ce grand festival français. C'est une chance pour Dijon, en termes de notoriété, d'attractivité. Ce festival c'est aussi des retombées économiques pour notre territoire : il permet de créer de l'emploi, avec 325 personnes embauchées, principalement en local mais aussi de faire travailler nos entreprises : 50 % du budget global de commandes/d'achat est réalisé auprès d'entreprises locales, 50 % des stands de restauration sont originaires du territoire, c'est aussi 1600 nuitées dans nos hôtels, nos chambres d'hôtes...Au-delà des concerts, le Golden Coast ce sont aussi de nombreux partenariats locaux, notamment avec la JDA, le DFCO.

Des navettes gratuites, des parkings, un camping au cœur du festival ...seront proposés et permettront au public de profiter pleinement de ce festival Golden Coast. Inscrit dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du Golden Coast s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public jusqu'en 2027, jointe au présent rapport, dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation du parc.

De plus, afin de recevoir ces festivaliers dans de bonnes conditions : accueil, sécurité...ainsi que l'ensemble des structures scéniques des 3 scènes, mais aussi pour la mise à disposition des navettes de transport, des aménagements paysagers sont nécessaires et feront l'objet d'une réalisation par les services de la métropole, ainsi que par des entreprises extérieures. Du matériel en stock ou à louer sera mis à disposition le temps de la manifestation. Les dépenses engagées à ce titre par Dijon métropole sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement jusqu'en 2027. Il convient donc de signer cette nouvelle convention avec l'association L'Ekip qui organise cette manifestation. La participation de Dijon métropole prendra la forme d'une subvention de 170 000 € à verser à l'association l'Ekip. Dijon métropole prendra en charge une partie de la logistique du Festival, notamment avec la mise à disposition des navettes de transport gratuites pour les festivaliers.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** que la subvention prévue dans le cadre de la convention a été accordée par le bureau métropolitain au titre de sa délégation,
- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre Dijon Métropole, la ville de Dijon et l'association l'Ekip tel qu'annexé au présent rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, toute modification de détail non susceptible de modifier son économie générale,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions .

SCRUTIN POUR : 79

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 22 PROCURATION(S)